



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ZACHARIE**

DELIBERATION N° 2024-11/12

Nombre de conseillers	L'an deux mille vingt quatre le 14 novembre à 19 heures
en exercice : 29	le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ZACHARIE
présents : 20	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. COULOMB Jean-Jacques, Maire
votants : 27	Date de convocation du Conseil Municipal : le 7 novembre 2024
pour : 27	PRESENTS :
contre : 0	Mmes et MM., FABRE Claude, COLETTA Eliane, INES Claude, DELLAVALLE Christine, POLLUS Alfred, ROYER Carole, MARCHAND Charlène, MARTIN Gilles, TABONE Paul, MERLO Raymond, BOUHAFS Hayette, PRATI Corinne, NAUDIN Nathalie, CRETELLO Karine, AUDOIN- LUONG Marlène, TRAPANI Virginie, POZZI Monique, GEORGES Philippe, PEREZ Serge.
abstention : 0	

ABSENTS REPRESENTES :

M. DEGIOANNI Jean-Marie donne procuration à Mme ROYER Carole.
M. CORNU Jérôme donne procuration à M. INES Claude.
M. DEMOULIN Christophe donne procuration à M. FABRE Claude.
Mme BOTTERO Emilie donne procuration à Mme DELLAVALLE Christine.
Mme BAYLE Magali donne procuration à Mme COLETTA Eliane.
M. INNOCENTI Maxime donne procuration à M. POLLUS Alfred.
Mme USSEGLIO Caroline donne procuration à M. COULOMB Jean-Jacques.

ABSENTS NON REPRESENTES :

M. FILLAT Éric.
Mme COLLOMBON Danièle.

**OBJET : PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL METROPOLITAIN SUR LE PRIX ET
LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT
POUR L'ANNEE 2023**

Le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement est un document produit tous les ans qui permet de rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée. C'est un élément clé dans la mise en œuvre locale de la transparence et de la gouvernance des services d'eau et d'assainissement.

Pour l'année 2023, la Métropole Aix-Marseille-Provence a réalisé ce rapport annuel sur le prix et la qualité de service public qui a pour objet de permettre l'information du public sur la performance des services métropolitains d'eau et d'assainissement.

Ce rapport a pour objet de préciser les missions et les objectifs des services publics de l'eau potable et de l'assainissement. Ils détaillent un certain nombre d'indicateurs d'activités des services obligatoires et sont construits, le cas échéant, en prenant en compte l'analyse des rapports d'activité des exploitants.

Les documents annexés présentent le rapport détaillé concernant le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement de ces interventions et de leur coût pour l'exercice 2023.

Il a été validé par le Bureau de la Métropole le 10 octobre 2024 par délibération TCM-015-16605/24/BM.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé ci-dessus :

- **PREND ACTE** du rapport annuel métropolitain sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2023.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour Copie Conforme

Le Maire



Jean-Jacques COULOMB

Le Secrétaire



Claude FABRE